

# Nouvel Elan N°95

## Spécial

### ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

### 20 ET 27 JUIN 2021

Dans le cadre de l'organisation des deux élections en simultané et afin d'assurer la sécurité sanitaire des électeurs et des membres du bureau, nous vous informons que le bureau de vote est exceptionnellement déplacé **ESPACE PIERRE ESCHARD** suite à l'autorisation du Préfet de l'Aisne.

Les deux bureaux seront séparés par des barrières. Des entrées et des sorties distinctes seront matérialisées afin d'éviter les croisements de personnes. Les personnes handicapées, enceintes ou âgées seront prioritaires.

**Les horaires d'ouvertures seront de 8h00 à 18h00.**

le port du masque est obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition . Nous vous demandons de vous présenter avec votre stylo.

Les rassemblements près du bureau de vote sont à éviter.

La commune ayant une population supérieure à 1 000 habitants, la carte d'identité est obligatoire et complémentaire à la carte d'électeur.

Une file d'attente sera matérialisée à l'extérieur de la salle, **seules 3 personnes par élection seront autorisées dans la salle.**

Dépouillement : public de 5 personnes maximum distancées de 1 mètre 50 de part et d'autre.

Les membres assurant le dépouillement ont été nommés préalablement, par conséquent aucune autre personne ne pourra y participer.

Merci de votre compréhension.

LA MUNICIPALITE

*[www.mairie-chezysurmarne.fr](http://www.mairie-chezysurmarne.fr)*

*Conçu et réalisé par la commune de Chézy sur Marne*

IPNS MAI 2021